



CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée **le dimanche 10 septembre 2023**, afin de se prononcer sur l'objet suivant de la votation cantonale :

1. Acceptez-vous le décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques ?

Les électrices et électeurs désirant voter au bureau de vote peuvent se présenter à la salle des Abris PC (Place de la Thoune à Icogne).

Ouverture du bureau :

- dimanche 10 septembre 2023, de 10h00 à 11h00.

Le vote par correspondance peut s'exercer selon la législation en vigueur.

Icogne, le 10 août 2023

L'Administration communale

